

Les tribunaux itinérants redonnent espoir aux victimes congolaises

► **Afrique** Les «chambres foraines» du Sud-Kivu permettent aux femmes violées d'obtenir justice. Une lutte contre l'impunité en conditions extrêmes

Là-bas, les procès sont menés à l'aide d'un mégaphone, à l'ombre de grands arbres. Le président du tribunal trône sur une simple chaise, en plein air, devant une table recouverte du drapeau congolais. A proximité, un greffier est assis, des avocats en robe sont alignés sur un banc, les accusés sur un autre. Rassemblée par le bouche à oreille, la foule des grands jours assiste à la scène qui se déroule dans un village du territoire de Fizi, dans la province du Sud-Kivu, à l'est de la République démocratique du Congo (RDC).

Rendre la justice, dans cette région de hauts plateaux déshéritée, dévastée par la guerre jusqu'en 2003 et hantée depuis par les groupes armés, confine au prodige. Le premier tribunal itinérant a siégé dans la ville de Baraka en décembre 2006. L'opération, couronnée de succès, a depuis été rééditée en dix occasions. A chaque fois dans un village différent, où la justice n'aurait eu aucune chance de passer sans la tenue de l'une de ces «chambres foraines».

Un tribunal itinérant dans le Sud-Kivu.

Ces prétoires permettent de «rétablir un peu de sérénité sociale» dans les villages suppliciés.

ARCHIVES



Endroits très reculés

«Dans ces endroits, les victimes de violences sexuelles, ou de toute violation des droits de l'homme, n'arrivent pas à atteindre la justice. Elles ne savent même pas comment porter plainte», explique Samy Mukombozy, avocat et président de l'Ucpdho, une organisation locale de promotion des droits de l'homme. Maître Samy est la cheville ouvrière de ces chambres foraines, conçues comme un palliatif aux défaillances de la justice nationale, qu'il a imaginées conjointement avec Vivere*, une association créée à Lausanne en 1999 et dédiée à de petits projets humanitaires très opérationnels.

«Les tribunaux itinérants rapprochent la justice des justiciables qui vivent dans des endroits très éloignés. Elle permet aussi de pousser la main des magistrats pour juger des dossiers qui traînent dans

leurs tiroirs par manque de moyens», explique Mike Hoffman, le fondateur de Vivere. L'association doit réunir un budget de 3500 à 5000 francs pour qu'une chambre foraine puisse se tenir. La somme suffit à couvrir les frais de transport et de restauration des juges, greffiers, auditeurs et gardes et l'assistance juridique des victimes.

Stigmatisées, ces dernières, des femmes pour la plupart, assistent rarement aux procès de leurs bourreaux, des miliciens de tout bord, soldats de l'armée congolaise ou policiers. Elles ont enduré l'enfer, le viol, l'enfantement consécutif à ce viol, les maladies sexuellement transmissibles et le bannissement. «Avant, nous orientions ces victimes vers la justice, mais elle ne fai-

sait rien. Avec les chambres foraines, il arrive que des coupables soient punis», poursuit Samy Mukombozy.

«Facteur de dissuasion»

Avec une célérité record, dans ce pays où les procédures s'égarrent dans les méandres de la justice: en trois ou quatre journées d'audience, un tribunal itinérant liquide une demi-douzaine de dossiers. Une goutte d'eau à l'aune des crimes perpétrés en masse dans cette région. Mais une goutte précieuse, car elle est vecteur de lutte contre l'impunité.

«En voyant la justice arriver à elles, les victimes reprennent espoir. Cela donne le courage à d'autres de révéler les atrocités su-

ries. Surtout, la justice est un facteur de dissuasion», a insisté la juge malienne Fatoumata Dembele Diarra, première vice-présidente de la Cour pénale internationale (CPI), invitée le 26 janvier à une conférence sur la justice internationale, organisée par Vivere à l'Université de Genève. En rappelant que le Déclaration des droits de l'homme proclamait le droit à tous d'être protégés par la justice, cette juge renommée a salué l'action de ces chambres foraines dans le Sud-Kivu: «Sans hésiter, je la déclare valide. Il s'agit de vrais juges, de vrais avocats.»

En 2010, Vivere avait demandé à maître Elie Elkaim, un avocat au barreau de Lausanne, de se rendre sur place pour apprécier la qualité

du travail des tribunaux itinérants: «On y rend la justice comme on la rend ici», atteste l'avocat vaudois dans un petit film réalisé par Vivere. Selon lui, en luttant, même à «dose homéopathique» contre l'impunité, ces prétoires de quelques jours permettent de «rétablir un peu de sérénité sociale» dans les villages suppliciés.

Quasi aucune réparation

Mais la justice itinérante a ses limites. Les prisons congolaises sont poreuses, et il n'est pas rare qu'un coupable s'en évade, «ce qui représente un danger pour les victimes», relève Samy Mukombozy. En outre, aucun procès ne leur a permis d'obtenir des réparations financières ou seulement dérisoi-

res. «La plupart des auteurs de crimes sont insolvables et l'Etat congolais n'a jamais déboursé le moindre sou de dommages et intérêts pour ses hommes sous les drapeaux qui avait été condamnés», poursuit le Congolais. En inlassable militant, ce dernier, pourtant, ne se décourage pas, car «la justice, plaide-t-il, est le dernier rempart pour promouvoir les droits de l'homme. Si elle parvient à réunir les 3875 francs qui lui manquent encore, Vivere entend soutenir, dès ce mois-ci, une douzième chambre foraine à Léméra, village de montagne en territoire d'Uvira, Sud-Kivu.

Angélique Mounier-Kuhn

* www.vivere.ch